Le travail du professeur des écoles

Espaces et temps scolaires

Relations avec l'inspecteur de l'éducation nationale

4 corps d'inspection:

- l'inspections générale de l'Education Nationale (IGEN) : contrôle des personnels de direction, enseignement, d'orientation, d'inspection etc.
- l'inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale (IGAEN) : contrôle dans le domaine administratif et financier
- les inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) / inspecteur d'académie (IA) : ce dernier est le directeur des services départementaux de l'éducation. Le premier inspecte les disciplines scolaires ou la vie des établissements du second degré
- les inspecteurs de l'éducation nationale : sous l'autorité des inspecteurs d'académie

L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) (61.8% d'hommes)

Notre supérieur hiérarchique. Il a sous sa responsabilité un certain nombre d'écoles au sein d'une « circonscription ».

Le découpage géographique d'une circonscription dépend du nombre d'enseignants à encadrer (250-300).

Ses fonctions:

- représentant de l'inspecteur académique et même du ministre : il veille à la bonne application de la politique éducative définie dans les programmes
- conseiller des pratiques pédagogiques
- évaluateur
- accompagnateur et animateur pédagogique pour le maître et pour l'équipe : il valide le projet d'école
- il veille à la continuité du services public : accorde des autorisations d'absence, nomme des remplaçants etc.
- médiateur avec les parents, les maires, les partenaires.

Il est assisté d'un(e) secrétaire et de plusieurs conseillers pédagogiques de Circonscription.

Les conseillers pédagogiques de circonscription

Enseignants ayant acquis le diplôme de formateur : le CAFIPEMF (certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou Professeur des Ecoles Maître Formateur).

Mission : organiser la formation continue des enseignants du premier degré et aider les débutants à organiser leur classe et leur enseignement.

Il existe:

- un généraliste qui s'occupe de la pédagogie
- un conseiller en EPS
- en arts plastiques
- en musique
- en informatique
- en langues

Les remplacements des maîtres

- les stagiaires en IUFM
- les ZIL (zone d'intervention localisée) : 1 pour 25 classes. Enseignants titulaires qui interviennent sur une courte durée.
- Les **brigades** : relèvent de l'inspection académique et interviennent au niveau départemental

L'inspection

Documents et affichages obligatoires à présenter à l'inspecteur :

- registre d'appel
- emploi du temps
- progressions
- préparations
- livrets d'évaluation
- pyramide des âges
- liste des chants et récitations
- outils de l'élève

Pour les directeurs :

- registre matricule
- registre de sécurité
- cahier de comptabilité de la coopérative
- comptes rendus des conseils

L'inspecteur observe la pratique de la classe + entretien avec le prof => attribution d'une note + rédaction d'un rapport.

On peut penser à une sorte de :

- évaluation sommative : contrôle et attribution de note
- évaluation formative : conseils et discussion

Les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) - 1981

Renforcement de l'action éducative lorsque les quartiers connaissent des difficultés sociales économiques et culturelles qui constituent un obstacle à la réussite scolaire et à l'intégration sociale.

Objectifs : améliorer les résultats, et meilleure insertion sociale et professionnelle = lutter contre l'échec scolaire.

Critères:

- internes: pourcentage d'élèves étrangers, non francophones, d'élèves en « retard », nombre d'élèves en CPPN (classe pré professionnelle de niveau /CPA (classe préparatoire à l'apprentissage)
- externes : structuration socio-économique du quartier : taux de chômage, nombre de familles nombreuses, densité de l'habitat, fréquence des placements d'enfant, nombre de PME, catégorie socio professionnelle.
- ⇒ élaboration d'un projet d'école d'une durée de 3ans qui prenne en compte les objectifs énoncés dans le projet ZEP.

En 2004 : 911 ZEP soit 15.2 % d'écoliers et 21.4% des collèges On note un écart d'environ 10 points entre les évaluations des élèves en ZEP ou non.

Mesures de 1989:

- développer l'accueil dès 2ans
- supprimer les classes surchargées en ZEP
- liaison école-collège
- faire des choix réalistes en matière d'orientation
- améliorer le partenariat
- gestion des crédits pour les projets simplifiée
- « indemnité ZEP »

Les réseaux d'Education Prioritaires (REP) 1999

Fonctionnement à peu près identique des ZEP mais permet de diviser les trop grandes ZEP et assouplir l'effet « zone » => mise en réseau de plusieurs établissements classés ZEP ou non.

Un projet de réussite est fédéré par un contrat de réussite qui associe divers partenaires. Il contient des orientations :

- assurer un égal accès au savoir de tous
- assurer la maîtrise de la lecture et du langage
- développer les activités culturelles et sportives
- encourager la scolarisation précoce
- soutien des élèves fragiles + lutte contre l'échec scolaire
- renforcer l'éducation à la citoyenneté et à la morale civique
- resserrer les liens de l'école avec les parents
- améliorer l'accompagnement des prof et créer des conditions d'un pilotage plus performant

Des « pôles d'excellence » sont implantés dans les ZEP (sections sportives, classes musicales, artistiques) pour valoriser l'image des ZEP.

En 2002 : 20% d'écoliers sont en ZEP, ils reçoivent en moyenne 11.6 % d'heures en plus mais => résultats stables (donc pas d'amélioration) et l'écart se creuse avec les classes hors ZEP.

Les relances successives montrent à quel point les résultats sont minimes. Il y a eu une tendance à une réduction du niveau d'exigence envers ces élèves et parfois même un « programme minimum » de la part des maîtres.

- ➡ Il n'y a pas de pédagogie spécifique aux ZEP, il est nécessaire de travailler de façon permanente sur le sens et l'efficience des apprentissages.
- ⇒ Le travail d'équipe est aussi à la base des réussites en ZEP